

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Le Président

Objet : Désignation du
secrétaire de séance

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D01

L'an deux mille dix-huit,

Et le 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

Mesdames : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents :

31

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN

Suffrages exprimés :

39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES

Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU

Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY

Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Il est proposé que le plus âgé des conseillers présents soit désigné.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- A NOMME M. PRADALIER membre du Conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 25 OCT. 2018
Pour copie conforme,
Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Désignation du secrétaire de séance**

.....
Date de décision: **22/10/2018**

Date de réception de l'accusé **25/10/2018**
de réception :

.....
Numéro de l'acte : **20181022D01**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20181022-20181022D01-DE**

.....
Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **5 .2 .2**

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assembles

autres

Date de la version de la **19/04/2017**

classification :

.....
Nom du fichier : **2018 10 22 D01.pdf (99_DE-012-200067478-20181022-20181022D01-DE-1-1_1.pdf)**

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. le Président

**Objet : Compte rendu des
décisions du Président prises
par Délégation du conseil de
communauté**

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D02

L'an deux mille dix-huit,

Et le 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41 **Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents : **Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN

Suffrages exprimés :

39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES

Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU

Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY

Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

M. le PRESIDENT rend compte des décisions prises jusqu'au 15 octobre 2018 telles que mentionnées ci-après :

2018-28-DP	Signature d'un contrat portant sur une ligne de trésorerie: plafond 1 000 000 € sur 12 mois
2018-29-DP	Pôle économique : renouvellement de conventions de coworking avec Messieurs MAYNIER et JACQUES et signature d'une convention de coworking avec Mme FABRE
2018-30-DP	Pôle économique : signature de l'avenant n° 4 portant renouvellement de la convention avec AGENCE OBELIO
2018-30bis-DP	Pôle économique : signature d'une convention avec Mme LAPORTE
2018-31 -DP	ALLIANZ : acceptation de la proposition d'indemnisation suite au sinistre de la climatisation de la crèche de Bozouls.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des décisions telles que présentées, prises par M. le Président dans le cadre de la délégation d'attributions qu'il a reçue par délibération n°2017-10-02-D11 date du 2 octobre 2017 et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le
Pour copie conforme
Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Compte rendu des décisions du Président prises par Délégation du conseil de communauté**

Date de décision: **22/10/2018**

Date de réception de l'accusé **25/10/2018**

de réception :

Numéro de l'acte : **20181022D02**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20181022-20181022D02-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **5 .2 .2**

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assembles

autres

Date de la version de la **19/04/2017**

classification :

Nom du fichier : **2018 10 22 D02.pdf (99_DE-012-200067478-20181022-20181022D02-DE-1-1_1.pdf)**

Rapporteur : Mme BESSAOU

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Convention financière de
prise en charge d'une partie du
CET d'un agent muté au
SMICTOM Nord Aveyron**

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D03

L'an deux mille dix-huit,

Et 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41 **Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents : **Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN

Suffrages exprimés : 38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES

Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU

Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY

Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

M. le Président explique qu'un agent de la communauté de communes a muté vers le SMICTOM Nord Aveyron en septembre 2017 avec un Compte Epargne Temps (CET) alimenté avec 35 jours.

Compte tenu de la charge financière que représente ce nombre de jours pour la collectivité d'accueil, les parties ont convenu de la prise en charge partielle (à hauteur de 50%) de ce CET.

Le détail du calcul est repris dans le tableau ci-après :

Au 31/12/2016 nombre total de jours épargnés : 35
base de calcul : dernier mois payé à la communauté de communes Comtal Lot et
Truyère

		nombre h/mois
SALAIRE BRUT	1 806,83 €	151,67
CHARGES PATRONALES	866,86 €	
TOTAL	2 673,69 €	
coût horaire		17,63 €
TOTAL		4319,35
prise en charge partielle à hauteur de 50%		2159,68

Les modalités de remboursement sont précisées dans la convention ci-annexée.

Il est précisé que ce montant est prévu au budget 2018.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à la majorité des votants (Mme Gardes ne prenant pas part au vote) :

- **APPROUVE la prise en charge financière d'une partie du CET d'un agent muté au SMICTOM Nord Aveyron pour un montant de 2 159.68 €**
- **AUTORISE M. le Président à signer la convention correspondante ainsi que tout document à intervenir à cet effet.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 05 OCT. 2018
Publié et notifié le
Pour copie conforme
Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Convention financière de prise en charge d'une partie du CET d'un agent muté au SMICTOM Nord Aveyron**

Date de décision: **22/10/2018**

Date de réception de l'accusé **25/10/2018**

de réception :

Numéro de l'acte : **20181022D03**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20181022-20181022D03-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **4 .1 .4**

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

délibérations autres

Date de la version de la **19/04/2017**

classification :

Nom du fichier : **2018 10 22 D03.pdf (99_DE-012-200067478-20181022-20181022D03-DE-1-1_1.pdf)**

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Rapporteur : Mme BESSAOU

**Objet : Création et suppression
de poste dans le cadre d'un
avancement de grade**

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D04

L'an deux mille dix-huit,

Et le 22 octobre, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :

41 **Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents : **Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert

Suffrages exprimés : COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François

39 PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN

Votes :

Pour : 39 **Pouvoir** : Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES

Contre : 0 Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU

Abstention : 0 Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY

Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant la nécessité de créer un poste de Rédacteur Principal de 1^e classe, à temps complet, en raison des possibilités d'avancement de grade,

Parallèlement à cette création, il est prévu la suppression d'un emploi de Rédacteur Principal de 2^e classe (filière administrative) à temps complet après nomination de l'agent dans son nouveau grade.

Le tableau des emplois serait modifié à compter du 22 octobre et sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Aveyron qui se réunira le 8 novembre 2018.

Les crédits nécessaires au paiement du traitement de l'agent nommé sont inscrits au budget principal 2018,

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du tableau des emplois ainsi proposée en créant un poste de Rédacteur principal de 1^e classe et en supprimant un poste de Rédacteur principal de 2^e classe.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 25 OCT. 2018
Pour copie conforme,
Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Création et suppression de poste dans le cadre d'un avancement de grade**

Date de décision: **22/10/2018**

Date de réception de l'accusé **25/10/2018**

de réception :

Numéro de l'acte : **20181022D04**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20181022-20181022D04-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **4 .1 .1**

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

création de poste, délibérations

Date de la version de la **19/04/2017**

classification :

Nom du fichier : **2018 10 22 D04.pdf (99_DE-012-200067478-20181022-20181022D04-DE-1-1_1.pdf)**

Rapporteur : M. SCHEUER

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Objet : Avenant N° 4 à la convention pour la mise en œuvre de la politique touristique de la Communauté de Communes avec l'EPA Office de Tourisme Entraygues Sur Truyère - versement d'une dotation complémentaire.

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D05

L'an deux mille dix-huit,

Et le 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41

Mesdames : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents :

31

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN

Suffrages exprimés :

38

Votes :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES

Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU

Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY

Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5214-16

Vu le Code du Tourisme,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Monsieur le Président indique que lors du conseil communautaire en date du 26 mars 2018 il a été approuvé la convention entre la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et l'EPA Office de Tourisme Entraygues Sur Truyère pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018.

Il est nécessaire d'adopter un avenant à cette convention pour définir la dotation complémentaire jusqu'à la date d'immatriculation de l'EPIC.

Monsieur le Président propose de verser à cette structure une dotation complémentaire égale à 17 500 € versée en une seule fois.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à la majorité des votants (M. Albespy ne prenant pas part au vote) :

- **APPROUVE** le versement d'une dotation complémentaire d'un montant de 17 500€ à l'EPA d'Entraygues
- **APPROUVE** l'avenant n° 4 à la convention ci-annexé entre l'Office de Tourisme Entraygues Sur Truyère et la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer la convention et procéder à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme
Le Président,



AVENANT N° 4 A LA CONVENTION

Entre

L'Office de Tourisme du Pays d'Entraygues-sur-Truyère

18 Bis avenue Marcel Lautard

Représenté par son Président M. ALBESPY dûment habilité par délibération en date du ...

Et

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

18 bis avenue Marcel Lautard

12500 ESPALION

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel LALLE

EXPOSE DE L'AVENANT A LA CONVENTION :

L'avenant à la convention modifie les articles n° 5 « modalités de versements des subventions » de la convention initiale 2018 approuvée en date du conseil communautaire en date du 26 mars 2018 et n° 7 « durée de la convention » comme suit :

Article 5 : Modalités de versements des subventions

Sous réserve du respect par l'Office de Tourisme des dispositions des articles 6 et 7 ci-dessous, il sera procédé au versement de la dotation complémentaire d'un montant égal à 17 500 € versé en une seule fois.

Le montant total de la dotation versée à l'EPA s'élève à la somme de 97 500€ versements antérieurs compris.

Article 7 : Durée de la convention - Résiliation

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée allant du 01/01/2018 au 31/10/2018.

Fait à Espalion en trois exemplaires, le 22 OCTOBRE 2018

Envoi dématérialisé

Déposé en Préfecture

Pour la Communauté des Communes,

Le Président

Jean-Michel LALLE

Pour l'Office de Tourisme,

Le Président



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Avenant N° 4 à la convention pour la mise en oeuvre de la politique

Objet de l'acte : touristique de la Communauté de Communes avec l'EPA Office de
Tourisme Entraygues Sur Truyère - versement d'une dotation
complémentaire.

.....
Date de décision: 22/10/2018

Date de réception de l'accusé 25/10/2018
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20181022D05

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20181022-20181022D05-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .6

Finances locales

Contributions budgétaires

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 2018 10 22 D05.pdf (99_DE-012-200067478-20181022-20181022D05-
DE-1-1_1.pdf)

Rapporteur : M. SCHEUER

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Objet : Avenant N° 4 à la convention pour la mise en œuvre de la politique touristique de la Communauté de Communes avec l'EPA Office de Tourisme Espalion-Estaing - versement d'une dotation complémentaire.

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D06

L'an deux mille dix-huit,

Et le 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41 **Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents : **Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert

31 **COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François**

Suffrages exprimés : **PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN**

38 **Pouvoir : Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES**

Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU

Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY

Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5214-16

Vu le Code du Tourisme,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Monsieur le Président indique que lors du conseil communautaire en date du 26 mars 2018 il a été approuvé la convention entre la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère et l'EPA Office de Tourisme Espalion Estaing pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018.

Il est nécessaire d'adopter un avenant à cette convention pour définir la dotation complémentaire jusqu'à la date d'immatriculation de l'EPIC.

Monsieur le Président propose de verser à cette structure une dotation égale à 60 000 € versée en une seule fois.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à la majorité des votants (M. Anglars ne prenant pas part au vote) :

- **APPROUVE** le versement d'une dotation complémentaire d'un montant de 60 000€ à l'EPA d'Espalion ;
- **APPROUVE** l'avenant n° 4 à la convention ci-annexé entre l'Office de Tourisme Espalion-Estaing et la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer la convention et procéder à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme
Le Président,



AVENANT N° 4 A LA CONVENTION

Entre

L'EPA Office de Tourisme Espalion-Estaing

18 bis avenue Marcel Lautard

12500 ESPALION

Représenté par son Président, M. ANGLARS Jean-Claude dûment habilité par délibération

Et

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère

18 bis avenue Marcel Lautard

12500 ESPALION

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel LALLE

EXPOSE DE L'AVENANT A LA CONVENTION :

L'avenant à la convention modifie les articles n° 5 « modalités de versement des subventions » de la convention initiale 2018 approuvée en date du conseil communautaire en date du 26 mars 2018 et 7 « durée de la convention », comme suit :

Article 5 : Modalités de versements des subventions

Sous réserve du respect par l'Office de Tourisme des dispositions des articles 6 et 7 ci-dessous, il sera procédé au versement de la dotation complémentaire d'un montant égal à 60 000 € versé en une seule fois.

Le montant total de la dotation versée à l'EPA s'élève à la somme de 268 273€ versements antérieurs compris.

Article 7 : Durée de la convention - Résiliation

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 6 mois soit du 01/01/2018 au 31/10/2018. La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère se réserve le droit de résilier cette convention à tout moment.

Fait à Espalion en trois exemplaires, le 22 octobre 2018

Déposée en Préfecture

Envoi dématérialisé

Pour la Communauté des Communes,

Le Président

Jean-Michel LALLE

Pour l'Office de Tourisme,

Le Président



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Avenant N° 4 à la convention pour la mise en oeuvre de la politique

Objet de l'acte : **touristique de la Communauté de Communes avec l'EPA Office de
Tourisme Espalion-Estaing - versement d'une dotation complémentaire.**

.....
Date de décision: **22/10/2018**

Date de réception de l'accusé **25/10/2018**
de réception :

.....
Numéro de l'acte : **20181022D06**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20181022-20181022D06-DE**

.....
Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **7 .6**
Finances locales
Contributions budgétaires

Date de la version de la **19/04/2017**
classification :

.....
Nom du fichier : **2018 10 22 D06.pdf (99_DE-012-200067478-20181022-20181022D06-
DE-1-1_1.pdf)**

Rapporteur : M. Le Président

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Plan de financement de
la maison de santé
intercommunale de Bozouls**

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D07

L'an deux mille dix-huit,

Et le 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41 **Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents : **Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert

31 **COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François**

Suffrages exprimés : **PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN**

39 **Votes : Pouvoir : Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES**

Pour : 39 **Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU**

Contre : 0 **Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL**

Abstention : 0 **Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER**

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY

Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de rétablir le plan de financement du projet de Maison de Santé Intercommunale de Bozouls eu égard aux évolutions issues des différentes décisions des cofinanceurs de l'opération.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

Enveloppe budgétaire prévisionnelle de l'opération 1 462 845 €HT

- Etat 25 %:	375 000€
- DETR 100 000€ (2018)	
- DETR 100 000€ (2019)	
- FSIPL 75 000€	
- FNADT 100 000€	
- Département 8 % :	120 000€
- Région 9 %:	130 000€
- Autofinancement 58 %:	837 845€

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme
Le Président,

5 OCT. 2018



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Plan de financement de la maison de santé intercommunale de Bozouls

Date de décision: **22/10/2018**

Date de réception de l'accusé **25/10/2018**

de réception :

Numéro de l'acte : **20181022D07**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20181022-20181022D07-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **8 .4**

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la **19/04/2017**

classification :

Nom du fichier : **2018 10 22 D07.pdf (99_DE-012-200067478-20181022-20181022D07-DE-1-1_1.pdf)**

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Le Président

**Objet : Plan de financement de
réhabilitation de l'ancienne
gendarmerie d'Estaing**

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D08

L'an deux mille dix-huit,

Et le 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41 **Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents : **Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert

39 **Suffrages exprimés :** COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François

Votes : PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN

Pour : 39 **Pouvoir :** Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES

Contre : 0 Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU

Abstention : 0 Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY

Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de rétablir le plan de financement du projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie d'Estaing eu égard aux évolutions issues des différentes décisions des cofinanceurs de l'opération.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

Enveloppe budgétaire prévisionnelle de l'opération 413 000 €HT

Etat 29 %:

DETR 35 000 €

FSIPL 85 000 €

Département 11 % : 44 100€

Europe (Leader) 21 %: 86 500€

Autofinancement 39 %: 162 400€

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme
Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Plan de financement de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie d'Estaing**

Date de décision: **22/10/2018**

Date de réception de l'accusé **25/10/2018**

de réception :

Numéro de l'acte : **20181022D08**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20181022-20181022D08-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **8 .4**

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la **19/04/2017**

classification :

Nom du fichier : **2018 10 22 D08.pdf (99_DE-012-200067478-20181022-20181022D08-DE-1-1_1.pdf)**

Rapporteur : M Albespy

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : Extension du périmètre
du Syndicat Mixte du Bassin
Versant Aveyron Amont au titre
des parties de la commune de
Gabriac dans le Bassin versant
Aveyron Amont**

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D09

L'an deux mille dix-huit,

Et le 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :

41 **Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents : **Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François

Suffrages exprimés :
39 PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES

Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU

Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY

Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

VU le CGCT et ses articles L 5711-1 et suivants, L 5211-17, L 5211-18 et L5211-20 ;

VU la délibération numéro 2017-11-27-D01 en date du 27 novembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence COMPLEMENTAIRE GEMAPI « gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques » ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) » ;

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A ;

VU la délibération n° 2018-16 du 21 septembre 2018 portant extension du périmètre du syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont ;

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018 la communauté de communes Comtal Lot Truyère, compétente en matière de GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI, s'est substituée aux communes adhérentes en 2017 au syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont.

Considérant que les compétences et les missions liées au grand cycle de l'eau, dont la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, s'exercent dans une logique de bassin hydrographique.

Considérant que la commune de Gabriac est située pour partie sur le bassin topographique Aveyron amont.

Monsieur le Président propose d'intégrer le syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont au titre du territoire de la communauté de communes sur le bassin versant topographique Aveyron amont.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE l'extension de périmètre d'adhésion du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A), au titre du territoire de la communauté de communes sur le bassin versant topographique Aveyron amont, pour les compétences liées au grand cycle de l'eau (GEMAPI et COMPLEMENTAIRE GEMAPI) ;**
- **AUTORISE M le Président à signer tout document intervenant dans le cadre de la présente délibération**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme
Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron

Objet de l'acte : Amont au titre des parties de la commune de Gabriac dans le Bassin versant Aveyron Amont

.....
Date de décision: 22/10/2018

Date de réception de l'accusé 25/10/2018
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20181022D09

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20181022-20181022D09-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8 .6

Domaines de competences par themes

Environnement

divers

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 2018 10 22 D09.pdf (99_DE-012-200067478-20181022-20181022D09-DE-1-1_1.pdf)

Rapporteur : M Albespy

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

**Objet : extension du périmètre
du Syndicat Mixte du Bassin
Versant Aveyron Amont**

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D10

L'an deux mille dix-huit,

Et le 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents :**

41 **Mesdames :** Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents : **Messieurs :** Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN

Suffrages exprimés :

39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES

Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU

Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY

Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

VU le CGCT et ses articles L 5711-1 et suivants, L 5211-17, L 5211-18 et L5211-20 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 portant création du syndicat mixte « EPAGE AVEYRON AMONT, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SMBV2A) » ;

VU les statuts dudit Syndicat SMBV2A ;

VU la délibération n° 2018-16 du 21 septembre 2018 portant extension du périmètre du syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont ;

Considérant que les compétences et les missions liées au grand cycle de l'eau, dont la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, s'exercent dans une logique de bassin hydrographique.

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical du syndicat mixte du bassin versant Aveyron amont, par délibération n° 2018-16 du 21 septembre 2018, a acté une procédure d'extension du périmètre du SMBV2A afin que l'ensemble des EPCI-FP incluses le bassin versant puissent adhérer au syndicat pour tout leur territoire dans le bassin versant Aveyron amont. Le processus d'extension de périmètre ou d'adhésion concerne :

EPCI-FP	Mécanisme	Territoire (bassin versant Aveyron amont)	Compétences
CC Aubrac Lot Causses Tarn (Lozère)	Adhésion	Hydrogéologique : pour partie de la commune de Massegros Causse et Gorges	GEMAPI et complémentaire GEMAPI
CC Muses et Raspes du Tarn	Adhésion	Topographique : pour partie de la commune de Verrière	GEMAPI et complémentaire GEMAPI
CC Lézérou Pareloup	Adhésion	Topographique : pour partie des communes de Ségur et de Vezins de Lézérou	GEMAPI et complémentaire GEMAPI
CC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (Tarn-et- Garonne)	Adhésion	Topographique : pour partie des communes de Castanet, Parisot, Ginals et Laguepie	GEMAPI et complémentaire GEMAPI
CC Comtal Lot Truyère	Extension	Topographique : pour partie de la commune de Gabriac	GEMAPI et complémentaire GEMAPI
CC Pays Ségali	Extension	Topographique : pour partie des communes de Manhac, Castanet, Calmont et Boussac	GEMAPI et complémentaire GEMAPI
CC Plateau de Montbazens	Extension	Topographique : pour partie des communes de Drulhe et Vaureilles	GEMAPI et complémentaire GEMAPI
CC Grand Villefranchois	Extension	Topographique : pour partie des communes de Saint Igest, Saint Rémy, Villeneuve, Sainte Croix	GEMAPI et complémentaire GEMAPI

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE les adhésions au Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A), tels que défini ci-dessus ;**
- **APPROUVE l'extension du périmètre d'adhésion du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A), tels que défini ci-dessus ;**
- **AUTORISE M. le Président du SMBV2A à demander au Préfet de l'Aveyron, de Lozère et du Tarn et Garonne de bien vouloir arrêter par décision conjointe, la liste des membres du syndicat, valant actualisation de l'article 2 « constitution » des statuts du syndicat ;**
- **AUTORISE M le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération ;**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 25 OCT. 2018
Pour copie conforme
Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron
Amont**

.....
Date de décision: **22/10/2018**

Date de réception de l'accusé **25/10/2018**
de réception :

.....
Numéro de l'acte : **20181022D10**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20181022-20181022D10-DE**

.....
Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **8 .8 .6**

Domaines de competences par themes
Environnement
divers

Date de la version de la **19/04/2017**
classification :

.....
Nom du fichier : **2018 10 22 D10.pdf (99_DE-012-200067478-20181022-20181022D10-
DE-1-1_1.pdf)**

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. BOURSINHAC

Objet : Décision modificative
n°2 Terra Memoria

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D11V2

L'an deux mille dix-huit,

Et le 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice : **Présents** :
41 **Mesdames** : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents : **Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN

Suffrages exprimés :
39

Votes :
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

Pouvoir : Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES
Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU
Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL
Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER
Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES
Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU
Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY
Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

Monsieur le Président explique que la création de l'EPIC ayant pris du retard, il convient d'effectuer une décision modificative sur le budget annexe Terra Memoria, de la façon suivante :

TERRA MEMORIA 2018

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6215-322 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7552-322 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	25 000.00 €
Total Général		25 000.00 €		25 000.00 €

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2 du budget Terra Memoria,
- **MANDATE** Monsieur le Président pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 29 OCT. 2018
Pour copie conforme,
Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 2018 10 22 D11V2 Décision modificative n°2 Terra Memoria

Date de décision: 22/10/2018

Date de réception de l'accusé 29/10/2018

de réception :

Numéro de l'acte : 20181022_D11V2

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20181022-20181022_D11V2-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Décisions budgétaires

document budgétaire

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-20006747800020-012007-DM2-2018-26102018000000.xml
(99_DB-012-200067478-20181022-20181022_D11V2-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 2018 10 22 D11 V2 DM 2 TM.pdf (70_DE-
012-200067478-20181022-20181022_D11V2-BF-1-1_2.pdf)
Délibération 2018 10 22 D11V2 DM2 Terra Memoria

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. Bessière

Objet : Cession d'une épareuse

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D12

L'an deux mille dix-huit,

Et le 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

Mesdames : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents :

31

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN

Suffrages exprimés :

39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES

Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU

Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY

Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

Monsieur le Président expose que pour des raisons de doublon de matériel, il est proposé de vendre une épareuse, de type Thenor, figurant à l'inventaire au numéro MR 10003, au Garage GROS, domicilié à Espalion, pour un montant de 6 500 €.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente de l'épareuse au Garage GROS, pour un montant de 6 500 €
- **DECIDE** que le paiement s'effectuera sous forme d'un chèque libellé au Trésor Public ou sous forme d'un virement
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces et à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme
Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Cession d'une épareuse**

Date de décision: **22/10/2018**

Date de réception de l'accusé **25/10/2018**
de réception :

Numéro de l'acte : **20181022D12**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20181022-20181022D12-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **3 .2 .2**

Domaine et patrimoine

Alienations

Biens mobiliers

Date de la version de la **19/04/2017**

classification :

Nom du fichier : **2018 10 22 D12.pdf (99_DE-012-200067478-20181022-20181022D12-DE-1-1_1.pdf)**

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Rapporteur : M. SCHEUER

**Objet : Convention groupement
de commandes de maîtrise
d'œuvre pour la mise en place de
l'assainissement (EU, EP) du
bourg centre de Sébrazac**

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D13

L'an deux mille dix-huit,

Et 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

Mesdames : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents :

31

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN

Suffrages exprimés :

39

Pouvoir : Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES

Pour : 39

Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU

Contre : 0

Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Abstention : 0

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY

Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifiant le Code des marchés publics,

Dans le cadre de l'aménagement du bourg centre de Sébrazac, des travaux de mise en place des réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et la construction d'un dispositif épuratoire sont envisagés. La compétence assainissement (EU eaux usées) dépend de la Communauté de Communes et celle des eaux pluviales (EP) dépend de la Commune de Sébrazac.

Considérant le marché à conclure (marché de maîtrise d'œuvre) pour la réalisation desdits travaux, la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et la commune de Sébrazac décident de constituer, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, un groupement de commandes.

Considérant qu'une convention constitutive du groupement de commandes devra être approuvée conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette convention définit les modalités de fonctionnement suivantes :

- consultation en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de l'assainissement (EU EP), du bourg centre de Sébrazac,
- désignation du coordonnateur du groupement en qualité de pouvoir adjudicateur au sens de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics : la Commune de Sébrazac,
- constitution d'une Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes,
- la mission du coordonnateur, en tant que coordonnateur-mandataire, consiste, au nom et pour l'ensemble des membres du groupement, à signer, notifier et exécuter le marché public.

La CAO du groupement de commandes se compose de la façon suivante :

- elle est présidée par le représentant du coordonnateur,
- chaque membre du groupement élit parmi les membres ayant voix délibérative de sa CAO un titulaire.

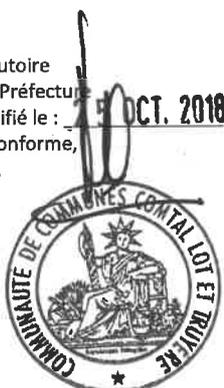
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère et la commune de Sébrazac pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de l'assainissement (EU, EP) du bourg centre de Sébrazac,
- **DESIGNE** la commune de Sébrazac comme coordonnateur du groupement de commandes relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de l'assainissement (EU, EP) du bourg centre de Sébrazac,
- **DESIGNE** Monsieur Bernard SCHEUER, membre titulaire, pour siéger à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de l'assainissement (EU, EP) du bourg centre de Sébrazac,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le :
Pour copie conforme,
Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Convention groupement de commandes de maitrise d'oeuvre pour la mise en place de l'assainissement (EU, EP) du bourg centre de Sébrazac**

Date de décision: **22/10/2018**

Date de réception de l'accusé **25/10/2018**
de réception :

Numéro de l'acte : **20181022D13**

Identifiant unique de l'acte : **012-200067478-20181022-20181022D13-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **4 .1 .4**

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

délibérations autres

Date de la version de la **19/04/2017**

classification :

Nom du fichier : **2018 10 22 D13.pdf (99_DE-012-200067478-20181022-20181022D13-DE-1-1_1.pdf)**

Rapporteur : M. SCHEUER

Extrait du registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

Objet : Maintien du montant de la redevance assainissement collectif due par l'EPI du ROUERGUE à partir de 2018 pour sa consommation de l'année précédente

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-10-22-D14

L'an deux mille dix-huit,

Et 22 octobre, à 20 heures 30, le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Gare sis Plateau de la Gare - 12500 ESPALION, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Président.

Membres en exercice :

41

Présents :

Mesdames : Bernadette AZEMAR, Magali BESSAOU, Yolande BRIEU, Claudine BUSSETTI, Elodie GARDES, Catherine KRAUSS, Elisabeth OLLITRAULT, Angèle ORTIZ, Michèle PIGNAN

Membres présents :

31

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Jean-Claude ANGLARS, Maurice BATTUT, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Christian BRALEY, Pierre CALVET, Robert COSTES, David DELPERIE, Didier ECHE, Guy FALISSARD, Jean-Michel LALLE, André MAUREL, Christophe MERY, Jean-Louis MONTARNAL, Pierre PLAGNARD, Jean PRADALIER, Jean-François PRADALIER, Jean-Louis RAMES, Bernard SCHEUER, Jean-Paul TURLAN

Suffrages exprimés :

39

Votes :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoir : Myriam BORGET a donnée pouvoir à Robert COSTES

Sylvie LACAN a donnée pouvoir à Yolande BRIEU

Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Louis MONTARNAL

Pierre BESSODES a donné pouvoir à Bernard SCHEUER

Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES

Jean COURTAIS a donné pouvoir à Magali BESSAOU

Laurent GAFFARD a donné pouvoir à Christophe MERY

Éric PICARD a donné pouvoir à Pierre PLAGNARD

Absent suppléé : Francine LAFON suppléée par André MAUREL

Excusé(e) : Georges ESCALIE, Jean-Michel VERDU

Secrétaire de séance : M. Jean PRADALIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifiant le Code des marchés publics,

Vu la délibération N° 2017-10-30 du 30 octobre 2017 fixant le montant de la redevance assainissement collectif due par l'EPI du Rouergue en 2017 pour sa consommation 2016,

Monsieur le Président rappelle au Conseil qu'un maître d'œuvre a été retenu pour créer une nouvelle station d'épuration à Lioujas, à laquelle sera raccordé l'EPI du Rouergue et qu'au vu des résultats de la caractérisation des pollutions domestiques et industrielles liées à l'étude, un travail de contractualisation sera mis en place avec l'EPI du Rouergue.

Il propose à l'assemblée, qu'en attendant la mise en service de la nouvelle station d'épuration, le montant de la redevance d'assainissement collectif soit maintenue identique à celui demandé en 2017 de la façon suivante :

Montant HT : 10 000€

TVA 10% : 1 000€

Montant TTC : 11 000€.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le maintien du tarif ci-dessus à savoir 10 000€ HT,
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour procéder au recouvrement de ladite redevance et à la mise en œuvre de cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Michel LALLE

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 25 OCT. 2018
Pour copie conforme,
Le Président,



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Maintien du montant de la redevance assainissement collectif due par

Objet de l'acte : l'EPI du ROERGUE à partir de 2018 pour sa consommation de l'année précédente

.....
Date de décision: 22/10/2018

Date de réception de l'accusé 25/10/2018
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20181022D14

Identifiant unique de l'acte : 012-200067478-20181022-20181022D14-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .6

Finances locales

Fiscalité

taxe d'assainissement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 2018 10 22 D14.pdf (99_DE-012-200067478-20181022-20181022D14-DE-1-1_1.pdf)